

*Privilège*

les pensées de ce mystérieux député qui allait se plaindre plus tard. C'est absurde!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Je suis heureux de faire une mise au point.

**M. le Président:** Si le chef de l'opposition veut faire une mise au point, je suis prêt à l'entendre.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, la réunion où un député conservateur a soulevé cette question a précédé votre lettre. Je l'admets volontiers.

**M. Andre:** Pouvez-vous admettre une autre chose? Vous avez dit que, dans sa lettre, le Président demandait simplement d'examiner la possibilité de prendre des mesures.

Pouvez-vous également admettre que, en réponse à la demande du Bureau de régie interne, on a engagé un avocat pour qu'il rédige l'éventuel règlement, dont la lettre renfermait une ébauche, et qu'on ne demandait pas seulement d'examiner la possibilité de prendre des mesures?

**Une voix:** Adressez-vous à la présidence.

**M. Andre:** Peut-il admettre que c'est là un peu plus que ce qu'il vient de laisser entendre, à savoir qu'il s'agissait seulement de se demander si on pouvait envisager un tel règlement.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je ne sais pas quel avocat a rédigé le règlement.

**M. le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Andre:** J'en ai assez de vos accusations. Vous y étiez, moi pas. Vous y étiez et c'est vous qui l'avez demandé.

**M. le Président:** Je demande au ministre et au chef de l'opposition officielle de laisser parler la présidence. J'ai écouté les observations du chef de l'opposition et la réaction qu'elles ont suscitée.

D'abord, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Ensuite, c'est en train de dégénérer en débat. Dans l'intérêt des autres députés qui ont des affaires à soumettre à la Chambre, je crois qu'il faudrait mettre un terme à ces observations.

Plusieurs députés veulent soulever la question de privilège. Je vais leur accorder la parole dans l'ordre où ils m'ont présenté leur demande. Il se peut qu'ils veuillent tous parler de la même affaire.

Le premier député à avoir la parole est celui de Burin—Saint-George. Il aura amplement le temps d'expliquer les faits et les raisons pour lesquelles il soulève la question de privilège.

Si un certain nombre d'autres députés veulent soulever la question de privilège pour exactement les mêmes raisons, je tiens à préciser ici à la Chambre que je vais tous leur accorder la parole, mais que je n'ai aucunement l'intention d'entendre encore et encore les mêmes choses et la même argumentation. Comme le veut une coutume bien établie ici, les députés feront bien d'illustrer leurs griefs au moyen d'exemples. Des députés peuvent nourrir les mêmes griefs, mais il ne sert à rien qu'ils reprennent indéfiniment les mêmes arguments. Je demande aux députés de ne pas l'oublier.

De toute façon, un certain nombre de députés ont demandé à soulever la question de privilège. Je n'ai pas à dire à la Chambre de qui il s'agit, mais je vais leur accorder la parole les uns après les autres. Je remarque que le député de Burin—Saint-George est déjà debout. La parole est au député.

**M. Riis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le Président:** Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je ne vais prendre qu'une minute du temps de mes collègues. J'ai envoyé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures un avis lui indiquant que j'avais l'intention de soulever une question de privilège en raison d'un incident, hier à la Chambre des communes, qui était presque des voies de fait.

Comme il est ici et comme il est préférable que le député visé par la question de privilège soit présent, j'espère qu'il jugera bon de rester pour que nous puissions soulever la question de privilège au moment opportun.

**M. le Président:** Le député de Kamloops a communiqué avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'une façon ingénieuse, mais peut-être pas tout à fait réglementaire. Je vais laisser le message là où il a été envoyé.

De toute façon, je dois prendre les questions de privilège dans l'ordre et commencer par le député de Burin—Saint-Georges.

## LE COMITÉ DES FINANCES

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, comme l'exige le Règlement, j'ai